



LETTRE DE L'ELU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie - n°23 décembre 2004

EDITORIAL Ca y est, notre équipe est au complet ! Ou presque : le dernier comité directeur a élu les présidents de commissions de la nouvelle olympiade. Vous en trouverez l'annuaire hors pagination. Presque au complet car n'ayant reçu aucune candidature pour la commission Assurances et le délégué juridique, ces postes restent vacants. Il va falloir trouver un autre mode de fonctionnement pour animer un pôle assurance/juridique et nous recherchons des personnes compétentes pour étoffer l'embryon d'équipe qui se met en place. Faites-le savoir autour de vous, suscitez les candidatures car ces compétences nous sont indispensables. Nous procéderons à de nouvelles élections en mars 2005.

Delphine Molas

SOMMAIRE

Editorial	1
Compte rendu de la réunion de bureau	1
Présentation de la FFS aux stagiaires de l'ANECAT	1
Femmes, sport et démocratie	2
La réunion 2004 du bureau de l'UIS	3
La banque de données cavités, le BRGM et nous...	5
Réunion du conseil interfédéral des sports nautiques (CISN)	6
Lettre de JP Holvoet aux présidents de CSR et CDS	7
14 ^e congrès spéléologique international	8
Lettre aux présidents de région	9
Annuaire présidents de commissions hors pagination	

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU SOREZE, LES 24 & 25 SEPTEMBRE 2004

Par Delphine Molas

Présents : Bernard Lips, Bernard Tourte (présent le samedi matin, pouvoir transmis à Bernard Lips), Annick Menier, Claude Mouret, Laurent Galmiche, Delphine Molas, Claude Roche .

Excusés : Henri Lavictoire (pouvoir à Laurent Galmiche) et Philippe Kernéis (pouvoir à Delphine Molas).

Fonctionnement et calendrier

1. Compte-rendu de la réunion de Bureau des 3 et 4 juillet :

Modifications apportées au précédent compte-rendu :

Point 4. Spelunca N°95 - Claude Mouret propose un éditorial sur la réelle valeur des documents générés par les explorations spéléologiques.

Point 7. Spelunca mémoires « Spéléologie et Société » - Il comportera une cinquantaine d'articles. L'estimation actuelle du volume est de 400 pages, soit un devis de 15.000 € pour 500 exemplaires (50% de plus que prévu au départ), ce qui est dû à la prolifération des auteurs.

Une demande de subvention de 7.500 € a été intégrée à la convention d'objectifs avec le Ministère. La réponse devrait arriver dans la quinzaine.

Point 8. Proposition C. Mouret et enquête Spelunca – Par ailleurs, Claude Mouret propose de réaliser ultérieurement un petit "atlas" avec environ une page par département afin de mieux connaître notre patrimoine spéléologique national.

Point 37. BRGM – Claude Mouret souhaite participer au groupe de travail, en raison de sa bonne connaissance du BRGM.

Point 44. FSUE – La principale décision est l'accueil des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne à Athènes. La FSUE confirme sa volonté de mettre en place des commissions techniques.

2. Calendrier 2005 : Le bureau proposera le calendrier de réunions ci-dessous lors de la prochaine réunion de CD :

- Réunion de bureau n°1 : 8 et 9 janvier (Paris)
- Réunion de CD n° 1 : 19 et 20 mars (Lyon)
- Réunion de bureau n°2 : 30 avril et 1 mai (dans la région Limousin ?)
- Réunion de CD n°1 bis : 14 mai (Narbonne)
- AGN : 15 mai (Narbonne)
- Réunion de CD n°2 : 16 mai (Narbonne)
- Réunion de bureau n° 3 : 25 et 26 juin (à valider par courriel)
- Réunion de bureau n°4 : 17 et 18 septembre (congrès régional Grands Causses ou Franche-Comté)
- Réunion de CD n°3 : 15 et 16 octobre

Ce calendrier sera transmis au CD et aux présidents de région pour savoir si certaines dates peuvent coïncider avec des manifestations existantes ou potentielles.

PRESENTATION DE LA FFS AUX GUIDES DE GROTTES STAGIAIRES DE L'ANECAT

Le 27 octobre 2004 à Saint-Girons (21h-23h)
Par Claude Mouret

Comme à plusieurs reprises ces dernières années (sauf en 2003), le Laboratoire de Moulis m'a demandé de venir animer une soirée de présentation de la FFS et de la spéléologie. Cette soirée entre dans le cursus de formation des guides de grottes stagiaires de l'ANECAT. L'enseignement est programmé par Moulis.

La présentation de la FFS a inclus une vue d'ensemble du rôle et des activités de notre Fédération, son fonctionnement et les rôles et tâches des diverses commissions et délégations, en passant par le fonctionnement avec les ministères, les fédérés, bien sûr, etc. Des chiffres user-friendly et des quantifications parlantes ont été utilisées à l'usage des stagiaires. Les revues fédérales et celles des clubs ont été présentées, ainsi que le site fédéral. On a parlé de Spelunca-Librairie.

Une présentation de la place de la FFS parmi les instances internationales est également effectuée, bien sûr de façon plus brève.

La présentation est faite sous la forme la plus conviviale possible, avec des anecdotes parlantes, en s'appuyant sur la pratique et l'histoire de la spéléologie. Elle est comme à chaque fois adaptée à l'auditoire. Elle véhicule aussi les valeurs fédérales, bien sûr.

De nombreuses questions ont été formulées, dans une excellente ambiance.

Ce type d'action est un excellent moyen pour la FFS de faire passer ses valeurs et de se faire mieux connaître. L'auditoire ANECAT est aussi un relais de notre image auprès du public.

Rédacteur : Delphine MOLAS
Mise en page : Céline CHARBONNIER
Tirage : Monique ROUCHON
Reprographie fédérale
Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

FEMMES, SPORT ET DEMOCRATIE

La 6ème conférence Européenne « Femmes et Sport » a eu lieu à Paris, au CNOF, organisateur de la rencontre en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) et le réseau Européen Femmes et Sport du 23 au 25 avril 2004 sur le thème "Femmes, Sport et démocratie".

Les 270 congressistes de 33 pays d'Europe avec des délégations des pays Nordiques en passant par l'Algérie et l'Ukraine ont participé activement à ces travaux.

A l'ouverture de la Conférence, Monsieur Lamour, Ministre des Sports et Monsieur Serandour, président du CNOF, ainsi que Madame N. El Moutawakel, représentante de la commission Femmes et Sports du CIO, sont intervenus pour la promotion de la parité entre les femmes et les hommes dans le sport.

La conférence, prenant en compte des principes de 2004, Année Européenne d'Education par le Sport,

"- réaffirme le concept de la démocratie comme moyen de créer une culture de parité dans le sport ;

- appelle tous les pays européens à développer le principe de parité dans le sport ;
- réaffirme le besoin de synergie, de coopération et de coordination entre les organisations européennes et nationales, gouvernementales ainsi que les organisations olympiques responsables des questions des femmes dans le sport."

Rapport : Femmes et sports

Un rapport a été remis à Madame Ameline, Ministre de la Parité et de l'Egalité Professionnelle et Monsieur Lamour, Ministre des Sports le 21 avril 2004.

En France, l'accès aux fonctions dirigeantes est faible avec cependant certaines représentations plus importantes dans des activités comme le tennis, la gymnastique ou l'équitation où la parité existe dans la pratique.

Nous pouvons noter que les élues se raréfient au niveau des postes fédéraux. Il existe des freins collectifs et individuels. En effet, le sport est surtout une tradition masculine avec la nécessité de nombreuses réunions et de temps de présence. D'une manière générale, les femmes craignent d'avoir trop de responsabilités avec un emploi du temps déjà chargé qu'elles doivent partager entre la vie familiale, professionnelle et sociale.

Aux vues de ces constats, il est nécessaire de changer le regard, avec des équipes mixtes dans la prise de responsabilités. L'évolution doit aussi concerner les élues, les pratiquantes mais aussi l'encadrement. Afin de faire connaître les motivations des femmes, une journée du sport est proposée axée sur la famille.

En 2004, un premier week-end du sport en famille aura lieu les 2 et 3 octobre 2004 avec une attention particulière à la place faite aux femmes et aux jeunes filles

En utilisant le sport comme lien social, cela implique de devoir valoriser la pratique sportive en famille dans sa dimension conviviale et de loisirs. Un des objectifs est ainsi de mobiliser les familles dans une démarche volontariste d'investissement et d'engagement dans les clubs.

Afin d'impliquer davantage les femmes, il s'ensuit une nécessité de suivi, de contrôle avec un tableau de bord par fédération. Un état annuel de la féminisation du sport permettra d'analyser l'évolution.

Au niveau de la FFS, le pourcentage des spéléologues de sexe féminin a augmenté de 19% à 23% en une olympiade. A l'AGN de mai 2004, 4 femmes ont été élues au CD dont 2 au Bureau.

Pour accompagner la prise de responsabilité, il est utile dès l'élection des élues, de mettre en place un parrainage, des formations adaptées avec un centre de ressources.

Promotion de la parité

Des tables rondes ont permis d'échanger avec des responsables d'autres pays. Les motivations des femmes des pays nordiques sont différentes des pays du Sud. En effet, les nordiques ont déjà investi les sphères de responsabilités avec une mixité équitable. Dans les pays

Le thème du prochain congrès FFS pourrait être : « *la protection des cavités sensibles* ». Cette suggestion sera faite au CD d'octobre 2004 ainsi qu'aux organisateurs.

Il est intéressant que les membres du CD qui assistent à des manifestations régionales ou nationales en informent le CD pour officialiser la représentation de la FFS auprès des organisateurs. La représentation respectera l'ordre suivant : membres du Bureau, membres du CD et présidents de commissions.

3. Fonds d'Aide aux Actions Locales (FAAL) : Suite à la consultation des membres du CD par courriel, Valérie Pichon a accepté de prendre en charge la gestion des dossiers FAAL à la suite de Patrick Peloux. Bernard Lips rédigera une lettre de mission. La nature des projets éligibles est précisée dans le Mémento du dirigeant. Nous recevons un nombre insuffisant de dossiers par rapport aux actions qui pourraient bénéficier du FAAL.

4. Commission Assurance : Il n'y a actuellement aucun candidat pour prendre la relève de Michel Decobert, le poste restera de fait vacant pour ce début d'Olympiade. Il est extrêmement important de trouver rapidement une personne motivée pour reprendre cette commission au rôle crucial.

5. Commission Professionnelle : Il est nécessaire de définir des missions précises à la commission Professionnelle. Sur proposition de Jean-Pierre Holvoet et de la commission Professionnelle, cette dernière assurera à l'avenir le suivi du dossier Brevet d'Etat.

Il sera demandé à Jean-Pierre Holvoet, en charge de ce suivi, de continuer ce travail au sein de la commission Professionnelle en collaboration avec un groupe de travail qui comprendra l'EFS (José Mulot), le Bureau (Bernard Tourte) et la Direction Technique Nationale. Claude Roche fera parvenir aux membres de ce groupe les documents relatifs à la mise en place du BEES II. Concernant le suivi du dossier Brevet d'Etat, Claude Roche fait savoir que la DTNest forcément complètement intégrée dans la conception et la mise en place de ce diplôme. Il regrette que lors de la dernière réunion d'harmonisation de Chalais, le représentant fédéral ait laissé entendre que la fédération ne se sentait pas pleinement impliquée dans les toutes dernières évolutions de ce dossier. Il précise que la DTN a pour mission d'apporter une aide et un soutien à la fédération sur ce domaine de compétence.

Le Bureau souhaite qu'à l'avenir le représentant de la FFS sur les jurys du BE soit nommé par le Bureau sur proposition des commissions Professionnelle et EFS.

La commission professionnelle devra rapidement proposer au CD un règlement intérieur.

Publications fédérales

6. Spelunca 96 (éditorial, pages vie fédérales) : La date limite de réception des articles est fixée à la mi-octobre

Claude Mouret proposera un éditorial sur le thème de la grande valeur des résultats des spéléologues.

Un droit de réponse de Patrick Candela sera inséré après lecture par Michel Masson (suivi par Bernard Lips).

Les pages « Vie fédérale » seront composées de :

- AG à Narbonne (Delphine Molas)
- Appel à candidature pour commission disciplinaire (à vérifier dans RI)
- Appel à candidature pour AG 2006
- Appel à candidature pour Co Assurance, Co Financière et Comité directeur
- Présentation du congrès UIS à Athènes (Claude Mouret)
- Information sur la réunion UIS de septembre 2004
- Formulaire de bilan pour les JNS 2004 (Claude Roche)
- « In memoriam » Jacques Choppy (à voir avec Jacques Chabert ou Baudouin Lismonde)

7. Karstologia spécial grotte Chauvet : Le numéro de Karstologia spécial grotte Chauvet devrait être édité conjointement avec la Société Préhistorique Française (SPF). Il se peut que la SPF souhaite (comme nous) que son imprimeur fasse le travail. Cependant, les budgets d'un numéro de Karstologia et d'un bulletin de la SPF seront réunis pour la publication d'un numéro en co-édition, mais un seul des deux imprimeurs effectuera le travail. La convention qui lie Gap Editions à la FFS prévoit que "la FFS confie chaque année à Gap Editions la réalisation de deux numéros de Karstologia". Si la SPF accepte sans problème que le Spécial grotte Chauvet soit imprimé par Gap Editions, nous économiserons beaucoup de difficultés.

8. Spelunca Mémoire : « Spéléologie et Société » et enquête auprès des

CSR et CDS - Claude Mouret présente l'état d'avancement de l'ouvrage, qui est bon, en regard des multiples difficultés rencontrées et résolues. Le travail accompli est déjà très important et l'accent est mis fortement sur la qualité de l'ouvrage, qui sera une vitrine fédérale.

L'enquête effectuée auprès des comités départementaux de spéléologie sur le nombre et la longueur totale des cavités a reçu à ce jour un retour de l'ordre de 30%. Cette action va être complétée par contact direct avec les CDS qui n'ont pas répondu. Toutefois, ceux-ci peuvent encore répondre par courriel.

La date de publication visée est la fin de l'année.

9. Lettre de l'Elu n°23 : Elle comprendra :

- Editorial (Delphine Molas)
- CR de Bureau – septembre (Bureau)
- CR de CISN-CNOSF (Delphine Molas)
- Congrès femmes sport et démocratie (Annick Menier)
- Présentation du congrès UIS d'Athènes (Claude Mouret)
- CR réunion UIS (Claude Mouret)
- Appel de cotisation (Monique Rouchon)

Une synthèse d'un document du MJSVA sur les subvention FNDS (Laurent Galmiche) sera intégrée dans la prochaine lettre de l'élu

10. Appel de cotisation et Mémento du Dirigeant : L'appel à cotisations sera envoyé aux clubs pendant la première semaine d'octobre.

Il sera accompagné de la mise à jour du Mémento du dirigeant. La mise en page des chapitres 1 et 2 ainsi que des divers textes à modifier a été effectuée par Laurent Mangel. L'édition par l'imprimeur se fera dans la dernière semaine de septembre.

Le texte d'explication de la norme sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sera publié dans le prochain Spelunca, mis en ligne sur le site Internet et intégré au Mémento du dirigeant l'année prochaine.

11. Actes de Brasilia : Claude Mouret a pu récupérer les actes de Brasilia à Paris. Il les a transmis à Bernard Lips pour dépôt au siège fédéral (dont un exemplaire à la bibliothèque fédérale) et envoi ultérieur aux destinataires français. Claude Mouret va adresser au siège la liste des destinataires.

Siège fédéral

12. Extension des locaux : Laurent Galmiche, Laurence Tanguille et Fabien Darne ont pu visiter des locaux à vendre ou à louer situés au 19 rue Marc-Antoine Petit. Ils sont mitoyens de ceux de la FFS, la rampe d'accès au sous-sol séparant notre bibliothèque de ces locaux. Le rez-de-chaussée est composé de plusieurs pièces pour une surface totale de 62 m² (cloisons légères avec piliers porteurs). Le sous-sol, réputé non inondable forme une seule pièce de 65 m². Le prix de vente est de 175 k€. Le prix mensuel d'une location serait de 900 € auquel s'ajouterait 100 € de charges. Ces locaux sont plus chers que nos actuels locaux, leur principal intérêt est leur mitoyenneté. Bernard Lips organisera une visite pendant le CD d'octobre.

Le produit de la vente des locaux de Paris a été placé en SICAV monétaires qui nous rapportent 2% par an.

Par comparaison, Jacques Orsola propose un garage de 20 m² situé à Villeurbanne à louer pour 225 euros par trimestre.

La principale question soulevée est l'utilisation d'un local supplémentaire : archives ou bibliothèque ? Une autre difficulté est que l'on ne connaît pas le volume exact de notre bibliothèque qui, de plus, est amenée à se développer en fonction des dons et legs que nous pouvons espérer recevoir (et dont certains sont déjà confirmés).

Bernard Lips fera une synthèse à destination du groupe de travail chargé du sous-sol. Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CD.

13. Réparations ou achats à effectuer : Bernard Lips demandera aux salariés de signaler, au fur et à mesure des besoins, les réparations ou aménagements à effectuer au siège. L'achat d'un transpalette pour la librairie est envisagé.

Il est urgent, pour des raisons de sécurité, de fixer les étagères au mur dans le sous-sol. Bernard Lips sollicitera le CDS 69 pour faire ce travail.

14. Entretien annuels avec les salariés : Bernard Lips demandera aux salariés de la FFS la liste des codes d'accès informatiques aux réseaux Intranet et Internet, le président de la FFS étant le seul à détenir l'ensemble de ces codes.

15. Sécurité informatique : Bernard Lips demandera aux salariés de la FFS la liste des codes d'accès informatiques aux réseaux Intranet et Internet, le président de la FFS étant le seul à détenir l'ensemble de ces codes.

16. Patrimoine fédéral : Les archives de Géo Marchand qui comprennent une partie de l'histoire de la FFS ont été récupérées par Philippe Bonnet (président du CDS 46) qui les a apportées à Sorèze. Ces archives doivent absolument rester dans l'état d'origine (classement, contenu, nature). Celui

du Sud, nous constatons qu'il est nécessaire de pratiquer une première activité sportive. Les éducatrices sportives et les élues sont souvent en minorité.

Les délégués, à l'issue de la Conférence, adressent un appel à l'action de tous les hommes et femmes dans les organisations nationales et internationales. Avec, en particulier :

- "Assurer une participation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les positions de responsabilité et de prise de décision. La Conférence recommande la mise en place d'un calendrier spécifique au sein des communautés sportives pour faciliter l'implication bénévole des femmes dans le milieu sportif.
- Soutenir la démocratisation, et donc l'accès des femmes au sport, la Conférence demande de permettre l'accès à tous des pratiques sportives à tous les niveaux, en tenant compte de la diversité des cultures, à ce que des opportunités égales soient offertes à chaque femme et chaque homme, de pratiquer l'activité sportive de leur choix, et appelle tous les Etats européens à lutter contre toute forme de discrimination dans le sport.
- Développer l'éducation à travers le sport, la Conférence insiste sur l'importance de l'éducation physique dans le curriculum scolaire pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons et pour favoriser leurs pratiques sportives tout au long de leur vie. Elle encourage enfin les mouvements sportifs et olympiques, à développer des formations et des programmes de soutien pour inciter les femmes à prendre des positions bénévoles, à tous les niveaux, aussi au niveau local que sur le plan international".
- Cette conférence s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec de riches échanges et une réception par Monsieur Delanoé à la mairie de Paris.

Les actes de cette conférence vont être édités.

Annick MENIER

LA RÉUNION 2004 DU BUREAU DE L'UIS

La réunion 2004 du Bureau de l'UIS a eu lieu à Hanoi (Vietnam) les 11 et 12 septembre 2004, juste avant la conférence Trans-Karst, qui a abordé tous les aspects du karst : spéléologie, biologie, zoologie, aménagement, industrie, protection, etc.

Voici un bref compte-rendu de la réunion, montrant les faits marquants, pour information des fédérés. Un compte-rendu détaillé n'est pas possible par écrit, car seul fait foi le compte-rendu établi par le secrétaire général de l'UIS et approuvé par le Bureau. Dans le texte qui suit, le signe * indique des actions de ma part.

Ouverture de la réunion

- Minute de silence en l'honneur de spéléologues disparus (Song Lin Hua, qui était secrétaire adjoint de l'UIS et délégué UIS de la Chine, Jacques Choppy).
- Revue des éléments de compte-rendu de la réunion de Bureau 2003 (* propositions écrites de modifications envoyées après la réunion).
- Proposition de relevé de conclusions de la présente réunion.
- Présentation du bilan financier annuel.

Publications de l'UIS

- Dépliant UIS en cours d'avancement mais pas finalisé.
- International Journal of Speleology : doit surmonter diverses difficultés. Des propositions seront faites lors du congrès d'Athènes en 2005.
- Bulletin de l'UIS : deux numéros imprimés à distribuer par le secrétaire général, d'autres en préparation. 3 seront distribués prochainement.

Congrès d'Athènes (22-28 août 2005)

- Point d'avancement sur la préparation du congrès.
- Gros travail sur la seconde circulaire.
- Tarif "réduit" de 160 euros à prolonger jusqu'au 31 janvier.
- Excursions à rendre prioritaires avant le congrès, en raison de la date tardive du congrès et de la rentrée des classes.
- Rédaction des actes.
- Invitations à envoyer.

Documents administratifs de l'UIS

Statuts

- La mise en forme de la grammaire et du style de la version originale des statuts effectuée en français (demandée par le Bureau de l'UIS) par le délégué UIS de la France (*) a été approuvée par notre ami belge francophone Jean-Pierre Bartholeyns. Elle a été ensuite approuvée (à un détail de forme près), par le Bureau UIS et par Hubert Trimmel, représentant le Comité de conseil de l'UIS.
- Je suis maintenant en charge de la traduction en anglais de ces statuts (*).

Règlement intérieur

- Nouvelle version du RI discutée et avancée.
- A valider par l'AG d'Athènes.

Recommandations pour les organisateurs de manifestations et rassemblements spéléologiques

- Versions existantes à collecter.

Travail des commissions

- Certaines commissions communiquent sur leur activité. D'autres sont plus discrètes.
- Dans le cadre du suivi du travail des commissions (*) et afin de leur permettre de communiquer plus facilement, (*) un système de fenêtres sur le site web de l'UIS (accessible depuis le site FFS), a été établi en collaboration avec le webmestre.
- Un pré-recensement des candidats à la présidence des commissions est envisagé, en vue de connaître - entre autres - les commissions sans candidat. Des (*) informations ont déjà été transmises pendant la réunion afin de faire connaître nos candidats.

Site web

- Site en bonne évolution
- Nouvelles personnes impliquées (voir site)
- Nouveau responsable du site à trouver dans les mois qui viennent.
- Vote positif pour l'achat d'un DOI (Digital object identifier system), mais une recherche sur les risques associés sera cependant effectuée.

Nouveaux pays membres

- Pays du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique latine : seront confirmés à Athènes.

Présentation de l'IUCN

- Elery Hamilton-Smith a présenté les actions de protection de l'IUCN (union internationale pour la conservation de la nature) en matière de karsts et de grottes (*une information sur ces actions a été donnée au congrès d'Ollioules et figurera dans les actes).
- Diverses possibilités de coopération envisagées.

Projets IGCP

- Revue de projets IGCP (International geological correlation programme) passés (hydrogéologie des carbonates).
- Projets communs possibles.

Divers

- Un contentieux entre deux groupes de pays : le Venezuela d'une part, la République Tchèque et la Slovaquie d'autre part.
- Protection d'une grotte des Bermudes menacée par une carrière, Wilkinson Cave : vote du Bureau UIS pour sa conservation, en présence et avec approbation de l'IUCN.
- Fin des échanges de vue sur le devenir du réseau de la Candelaria, Guatemala, en raison de risques pesant sur la cavité (*). Echanges de vue (à la pause café) sur les types de pratique spéléologique à l'étranger (Tunisie), reflétant les différences de conception suivant les pays.

qui les analysera doit s'y engager par écrit. Il s'engage également à ne pas les transmettre à qui que ce soit. Damien Delanghe est intéressé pour faire cette première analyse qui se soldera notamment par un inventaire précis. Annick Menier a pris en charge ces archives à Sorèze pour les transmettre à Damien Delanghe à Bordeaux.

Michel Letrone propose d'animer un groupe de travail en vue d'effectuer un catalogue muséographique de la FFS. Ce travail d'inventaire comprendra la réalisation d'un cliché « numérique » de chaque pièce.

17. Archives fédérales : Céline Charbonnier, secrétaire fédérale, a été chargée par Bernard Lips de réfléchir à une procédure de gestion des archives. Actuellement, le courrier archivé représente une bonne vingtaine de boîtes d'archives par an. Un tri est nécessaire. L'archivage à long terme ne doit contenir que les courriers concernant spécifiquement notre fédération avec un classement chronologique. Les nombreuses revues, de même que certains documents ou circulaires d'autres instances (autres fédérations, CNOSF...) ne seront gardés que pendant une période qui reste à définir. Dans un premier temps, Céline indiquera sur la feuille de courrier hebdomadaire (fichier Excel) si un courrier sera archivé ou non. Il sera demandé aux membres du bureau et du CD de vérifier le choix.

Communication

18. Envois aux clubs : Les services postaux imposent de recouvrir la première de couverture de Spelunca d'une feuille vierge. Le verso de ce support A4 peut servir à promouvoir des actions et diffuser des informations destinées à tous les abonnés (et donc à tous les clubs). Les structures intéressées doivent faire parvenir leur page ou demi-page mise en page au secrétaire général. Pour le prochain numéro de Spelunca, Laurent Galmiche demandera à Laurent Mangel de réaliser un bon de commande pour Spelunca Librairie. Info Jeunes est la seule publication fédérale régulière diffusée aux présidents de club. L'ajout d'un courrier de 20 grammes à cet envoi génère un surcoût de 125 euros à comparer aux 245 euros que coûte un envoi séparé.

19. Alias fédéraux et listes de diffusions : Le GTIF a mis en place de nombreux alias fédéraux sur des adresses de courriers ou de sites:

Les membres du CD et les présidents de commissions peuvent être personnellement contactés sur des alias de type

prenom.nom@ffspeleo.fr
Ils peuvent être collectivement contactés sur la liste : cd@ffspeleo.fr.
Les membres du Bureau peuvent être personnellement contactés sur des alias de type fonction@ffspeleo.fr.

Ils peuvent être collectivement contactés sur la liste : bureau@ffspeleo.fr
Les contacts des régions peuvent être personnellement contactés sur des adresses de type csr-X@ffspeleo.fr où X est la lettre de la région fédérale.

Ils peuvent être collectivement contactés sur la liste : csr@ffspeleo.fr
Le GTIF peut également créer une liste de diffusion par région fédérale qui regroupe les personnes de cette région.

Des alias fédéraux sont disponibles pour les sites des clubs, CDS, CSR et commissions fédérales de type co.ffspeleo.fr (exemple: efs.ffspeleo.fr).

20. Sites Internet : Il va falloir définir précisément ce que l'on souhaite avoir comme contenu du site Internet fédéral, pour voir ensuite quelles solutions techniques sont possibles. Nous demanderons au GTIF de proposer au CD un plan du site présentant le contenu des rubriques.

21. Logiciel de gestion des adhérents : Eric Lefebvre gère les relations avec la société Raysoft : les récents développements sont la mise en compatibilité avec le logiciel Netscape, la mise en place d'un accès en lecture seule pour certains responsables fédéraux et la gestion des brevets (EFS et EFC) et du calendrier des stages. La correction des problèmes ("bugs") se poursuit.

22. CNIL : Delphine Molas et les salariés fédéraux vont effectuer les déclarations nécessaires auprès de cet organisme.

23. Press-book des JNS : Yves Pratter a scanné les coupures de presse 2003, le press-book 2002 et une partie des coupures 2002 et les a mis en ligne.

Concernant les articles qui vont paraître cette année, il propose la rédaction d'un "cahier des charges" simple et court à destination des organisateurs, pour faciliter le travail :

- indiquer obligatoirement : titre du journal, date de parution
- fournir au choix une version: électronique ou papier (original).

électronique : scan (formats, résolution...) envoyer le tout à jns@ffspeleo.fr. Les scans seront convertis au format pdf, et si possible,

ressais (ou achetés) en version texte.

papier : découper l'article, puis le coller sur des pages A4 ou A3 simple face. Mettre le tout dans une enveloppe adaptée pour ne pas les plier. Toutes les feuilles seront numérisées à l'aide du copieur numérique fédéral. Le tout sera mis en ligne (au fur et à mesure) dans la revue de presse : <http://presse.ffspeleo.fr>

Justice, lois et règlements

24. Convention avec M. Darolles : M. Darolles a accepté pour solde de tout compte des années 2000 à 2003 la somme de 2.660 euros. Il a envoyé une facture correspondante à la fédération ainsi que la facture des 6 premiers mois de 2004. Ces factures ont été honorées.

La convention antérieurement signée entre M. Darolles et la FFS était trop floue et, sur certains points, difficile à appliquer. Une nouvelle convention a donc été proposée à M. Darolles au mois de juillet.

M. Darolles l'avait acceptée dans les grandes lignes mais souhaitait en faire une lecture plus détaillée pour éventuellement proposer quelques modifications de détail.

Une lettre lui sera envoyée à avant fin septembre afin de dénoncer l'ancienne convention au 31/12/2004 et lui en proposer une nouvelle. M. Darolles pourra alors proposer ses modifications jusqu'à mi-octobre. Ce texte sera validé par le prochain Comité Directeur.

25. Trou de l'Aygue : M. Darolles a remis au CDS de la Drôme le deuxième mémoire en réplique concernant le contentieux du Trou de l'Aygue.

26. Article 54 : La loi de modernisation de la sécurité civile votée en juillet à l'Assemblée Nationale n'a pas abrogé cet article.

En vue de connaître et de faire connaître précisément la situation, la FFS va lister les communes qui ont délibéré pour appliquer l'article 54 aux activités spéléologiques ou en canyon. Nous allons rassembler les arrêtés municipaux des quelques communes qui n'ont délibéré en ce sens que pour nos activités.

Cet inventaire permettra d'informer les spéléologues et nos partenaires institutionnels

Ces informations seront demandées via :

- la lettre de l'élu
- la liste Internet des CSR et la réunion des présidents de région
- la liste spéléo INRIA

27. Convention avec le CREPS de Chalain : Le Bureau est favorable à la signature de cette convention avec quelques modifications (mise à disposition d'un lieu de stockage du matériel de l'EFS, précisions sur les conditions financières faites aux actions de la FFS). **28. Candidatures des présidents de commissions** : Deux candidatures sont arrivées avec retard :

- Commission Documentation : Yves Pratter
- Commission professionnelle : Pierre Rias

En l'absence d'autres candidats sur ces deux postes, le Bureau proposera au CD de valider ces candidatures.

Aucune candidature n'a été envoyée pour la commission Assurance.

Nous n'avons reçu qu'une seule candidature pour les postes des autres commissions.

Relations avec les autres fédérations, associations, groupement...

29. Arrêté concernant la plongée aux mélanges : La FFS n'a été ni consultée, ni informée de la publication d'un arrêté concernant des qualifications requises pour la plongée aux mélanges en milieu souterrain. Un rendez-vous a été conclu avec le MJSVA auquel se rendront une ou deux personnes de l'EFPS et Claude Roche afin de faire connaître la spécificité de la plongée souterraine. A l'issue de cette rencontre, le président de la FFS en collaboration avec l'EFPS écrira au MJSVA afin de solliciter une modification de l'arrêté.

30. ANECAT : La FFS a reçu une invitation pour participer le vendredi 8 octobre à l'assemblée générale de l'Anecat qui se tient à l'aven d'Orgnac . Elle y sera représentée par Christophe Tscherter.

31. Gendarmerie Nationale : Le président de la FFS et les commissions EFS et SSF ont reçu une invitation pour participer à une présentation de l'activité des gendarmes spéléologues dans le cadre de la police judiciaire le mardi 19 octobre. La FFS sera représentée par Bernard Lips, Christian Dodelin et Emmanuel Cazot.

32. BRGM : La FFS prendra rendez-vous avec le MEDD pour discuter d'une convention tripartite (BRGM, MEDD et FFS).

Gestion financière - Comptabilité

33. Indicateurs financiers : Georges Mercier est prêt à mettre en place des indicateurs financiers. Bernard Lips lui a transmis le travail effectué en 1999 et 2000.

- Les Etats-Unis proposent de tenir le 15^{ème} Congrès international de spéléologie à San Antonio, Texas, du 12 au 19 juillet 2009. Un dossier a été déposé auprès de l'UIS.

COMMENTAIRES

La réunion du Bureau UIS a été une fois de plus une réelle opportunité de faire participer la FFS aux échanges internationaux et d'intégrer ses valeurs morales dans le débat. Il ne fait aucun doute que ces échanges sont particulièrement utiles, surtout à un moment où on observe une évolution certaine dans la vie et les valeurs internationales de la spéléologie, dans maints domaines fondamentaux comme l'accès aux sites sous toutes ses formes, la défense de l'environnement, les travaux scientifiques ou la recherche et les méthodes spéléologiques. La diffusion de l'information se développe et il y a là une opportunité à ne pas manquer, car on peut espérer une accélération sensible de la quantité d'information disponible. La vie de l'UIS ne se résume en aucun cas aux seuls congrès internationaux. Il y a une activité en permanence. C'est pour cela qu'un lien avait été placé à ma demande entre le site web FFS et celui de l'UIS, afin de faciliter l'accès à l'information pour les intéressés.

Le contexte international évolue sans cesse et il est nécessaire de se présenter à la fois au Bureau UIS et dans certaines commissions, pour y travailler en étroite collaboration, dans un climat d'estime réciproque avec les autres représentants de pays.

Claude Mouret

LA BANQUE DE DONNÉES CAVITÉS, LE BRGM ET NOUS ...

Depuis environ 1 an, plusieurs Comités Départementaux de Spéléologie, ont été contactés par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) en vue de disposer des informations concernant les données souterraines (localisations des cavités, topographies...). Cette demande, formulée de façon différente dans tels ou tels départements, inquiète l'ensemble des structures spéléologiques et ce, à tous les échelons. En effet, ces questions n'ont jamais été clarifiées par le BRGM : dans quel objectif ?, que communiquer ?, pour quelle utilisation ?, vers quel public ?. Par ailleurs, la problématique relative à la propriété intellectuelle des données, notamment en ce qui concerne les topographies, mérite une réflexion approfondie.

A plusieurs reprises, le sujet a été abordé au sein du comité directeur fédéral, sans qu'aucune décision, ou ligne de conduite, n'ait pu être définie.

Pour bien comprendre l'origine de cette demande du BRGM, il convient de faire référence à la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Si la communauté spéléo s'était mobilisée à juste titre contre son fameux article 54, l'article 156 est quasiment passé inaperçu, pourtant en voici en extrait :

« Les communes ou leurs regroupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol. Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteintes aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence ; en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du Conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet. La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 Euros. Le représentant de l'état dans le département publie et met à jour, selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, la liste des communes pour lesquelles il a été

informé par le maire de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière et celles où il existe une présomption réelle et sérieuse de l'existence d'une telle cavité. »

Dans la suite de cette loi, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et notamment sa Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR), a mandaté le BRGM pour mettre en place une banque de données relatives aux cavités souterraines. Cette banque de données venant ainsi épauler les collectivités et les services de l'Etat, dans l'application de l'article 156 de la loi de 2002. Le fait que ce soit la DPPR qui ait en charge ce dossier, montre bien que la motivation première est liée à la notion de risque, notamment du point de vue de l'urbanisation. Ceci serait confirmé, si on s'en tient à la page de garde du site de la banque de données cavités (www.bdcavite.net), où l'on peut lire : « *Base de données nationales des Cavités Souterraines abandonnées en France métropolitaine (ouvrages souterrains d'origine anthropique - à l'exclusion des mines - et cavités naturelles)* ». Pourtant, dans les départements où les demandes du BRGM ont été les plus pressantes, l'ensemble du domaine souterrain était concerné.

Où en sommes nous ?

Dans certains départements, le BRGM fait appel directement aux CDS (Jura, Rhône, Charente-Maritime et Vienne notamment), dans d'autres, le BRGM est directement intervenu auprès des clubs (Charente-Maritime), dans d'autres encore, comme l'Ariège, le BRGM passe par le biais du Préfet puis des Maires... Dans ce dernier cas, les élus locaux se sont bien évidemment retournés auprès des clubs spéléos afin d'obtenir cette information. Les clubs se trouvent maintenant dans une situation difficile (enjeux de la communication des informations demandées, notamment vis-à-vis de l'accès et de la protection, et le maintien de bonnes relations avec les élus locaux...).

A notre connaissance, les réflexions les plus avancées se situent dans le Jura et le Rhône. Pour le 39, le CDS n'était pas hostile à la signature d'une convention avec le BRGM, mais demandait à ce que soit précisées et définies les conditions ultérieures d'utilisation de la banque de données. Devant le manque de clarté du BRGM, le CDS 39, n'a pas donné suite. Sur le 69, la convention a été signée et toutes les infos ont été communiquées à une stagiaire du BRGM. Résultat, sur la BD cavités, les informations sont publiées sans qu'à aucun moment, il ne soit fait référence au CDS...

On voit, au travers de ces quelques exemples, le manque de clarté qui règne autour de ce sujet difficile. Dans de telles conditions, comme cela a été décidé lors du dernier comité directeur, il convient d'attirer l'attention de l'ensemble des structures spéléos. La prudence est de mise, tant qu'un éclairage du MEED et du BRGM n'aura pas été obtenu. Nous attendons de leur part, une définition claire et précise des demandes, de leurs enjeux et de leur utilisation ultérieure. Par ailleurs il conviendra également de définir avec le BRGM, un code de conduite, afin d'éviter, le cas échéant, que le contre exemple du CDS 69 ne se renouvelle.

Afin de répondre à l'ensemble de ces interrogations, le Président de la FFS va demander une rencontre début 2005 au MEED pour évoquer ce sujet avec la DPPR et le BRGM. Le compte-rendu de cette réunion, ainsi que les éventuelles préconisations fédérales, seront ensuite diffusés à l'ensemble de nos structures. En conclusion, il est urgent d'attendre...

Laurent Galmiche, Eric Lefebvre et Bernard Lips définiront précisément chaque indicateur en vue de déterminer les valeurs sur la dernière décennie.

Le but est de publier les évolutions des indicateurs financiers dans le prochain numéro du Descendeur.

34. Révision de la comptabilité analytique : Les grands principes sont les suivants :

1. Pas de modification des comptes tels qu'ils sont définis actuellement, pas de changement dans la présentation faite dans le Descendeur et pour l'AG.
2. Création de sous-comptes permettant d'extraire plus facilement les données dont le bureau et les commissions ont besoin :

- un sous-compte créé pour chaque stage, chaque expédition et chaque accord bi-gouvernemental (le numéro de l'action étant ajouté au bout du numéro de compte analytique actuel). Cette modification simple implique la création de numéro d'agrément par le SSF pour les stages qu'il organise et que les trésoriers des commissions aient connaissance des numéros d'agrément.

- des sous-comptes spécifiques en fonction des besoins (exemple : label EFS, opération radon pour la commission médicale...).

35. Spelunca librairie : L'édition des Spelunca Mémoires sera imputée au budget de la commission Publication. A l'issue de la première année, le stock sera racheté à prix coûtant par Spelunca Librairie.

Les distributions gratuites de numéros de Spelunca et d'autres publications doivent être comptabilisées sur une ligne spécifique « promotion ».

La mise en place d'un logiciel de gestion commerciale va permettre une gestion précise des stocks et l'achat d'un ordinateur portable pour cette commission permettra de gérer les achats, les commandes et le stock.

36. Remboursement anticipé de l'emprunt pour les locaux du siège : Laurent Galmiche a demandé un chiffrage du remboursement anticipé de cet emprunt. On peut également envisager une renégociation de l'emprunt. Actuellement, le capital à rembourser est de 50.000 euros au taux de 6.2 %.

37. Remboursement GE région T : Le grand électeur de la région T était présent à l'AGN et le remboursement forfaitaire de ses frais de déplacement a été fait au CSR T alors que ce CSR n'existe pas. Le grand électeur demande que le remboursement soit fait au CDS 60.

En l'absence de CSR et puisqu'il n'y a qu'un CDS dans la région, sa demande est acceptée.

Divers

38. Délégation fédérale au congrès d'Athènes : Lors du Comité directeur d'octobre, Claude Mouret présentera avec la CREI une proposition de composition et de mission de la délégation officielle au congrès de l'UIS à Athènes. Cette proposition devra être validée au plus tard au CD de mars.

39. Assises de la spéléologie : L'objectif de ces Assises est de définir des axes de développement de la FFS et/ou de la spéléologie. On attend que le groupe de travail fasse des propositions au CD d'octobre issues de la synthèse des débats. L'édition des Spelunca Mémoires sera imputée au budget de la commission Publication.

40. Réunion des présidents de région : La prochaine réunion des présidents de région se tiendra les 26 et 27 novembre à L'Isle en Rigault (Meuse). Afin d'accroître le rôle des régions, il est nécessaire de leur définir certaines missions. Ainsi, la fédération a besoin d'informations en provenance des régions et des CDS. A cette fin, le Bureau les sollicite pour tenir à jour en vue d'une parution dans le Descendeur :

- la liste des publications de l'année
- la liste des découvertes spéléologiques de l'année
- la liste des médaillés Jeunesse et Sports.
- la liste des arrêtés municipaux d'application de l'article 54

De même, le Bureau demande aux présidents de région de proposer le lieu de la prochaine AGN 2006 de la FFS

41. CDESI : Le décret d'application permettant la mise en oeuvre des CDESI n'est jamais paru et l'impasse législative actuelle ne permet pas d'espérer un déblocage rapide.

Dans ce contexte, le MJSVA reprend l'initiative avec la mise en place d'une concertation tripartite (administrations, collectivités locales, usagers) dans l'objectif d'aboutir à une sorte de guide méthodologique de « bonne conduite ». Eric Journaux, représentant le MJSVA à Sorèze nous a demandé de nommer un représentant de la FFS pour apporter nos contributions pour le monde souterrain. Après concertation, la FFS proposera un nom.

42. Mallette pédagogique du CDS 01 : Le CDS 01 a conçu une mallette pédagogique comprenant une cassette VHS. Il demande à la FFS le droit d'y inclure le film « Un autre monde » réalisé par Luc-Henri Fage pour la FFS. Cette autorisation est accordée au CDS 01. En contre-partie, la FFS demande qu'une cinquantaine de mallettes soient mises à sa disposition.

LETTRE DE JEAN-PIERRE HOLVOET, PRESIDENT DE LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS FEDERAUX AUX PRESIDENTS DE CSR ET CDS.

Champeaux, le 4 juillet 2004

Aux présidents de CSR et de CDS

Cher collègue

Tu trouveras ci-joint les statuts et règlement intérieur types pour ton CSR ou ton CDS adoptés par l'AG de la FFS le 15 mai 2004.

Il est impératif que tu fasses adopter ces statuts et ce RI par la prochaine assemblée générale et que tu procèdes, si ce n'est déjà fait, aux élections du comité directeur avant la fin de l'année 2004, qui est l'année des jeux olympiques.

Les modifications statutaires et réglementaires doivent avoir été réalisées avant le 31 mars 2005.

Bien que réduites au minimum, les modifications à apporter aux statuts et au R.I. sont importantes car elles permettent de se conformer au décret du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi sur le sport et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type et tiennent compte des difficultés rencontrées dans l'application des statuts et RI actuels.

L'article 1 devra comporter la date de création du CSR ou du CDS, préciser que sa durée est illimitée, introduire la dimension des secours dans les buts poursuivis et indiquer qu'il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

ATTENTION : le fait de modifier les buts impose de publier au journal officiel les buts poursuivis. N'oubliez pas cette formalité et signalez-le lors du dépôt des statuts en Préfecture.

L'article 10 doit préciser le nombre de membres du CD et prévoir :

- que le mandat du CD expire dans l'année des derniers jeux olympiques d'été
- que le CD doit comprendre au moins un médecin licencié, mais les autres postes réservés ont été supprimés.
- que les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes avec un minimum de 10 % pour l'un des deux sexes.

Cette dernière disposition relative à la représentation des femmes dans les instances dirigeantes (CD et Bureau) est applicable, au plus tard, lors du renouvellement des instances dirigeantes en 2008, mais rien ne vous interdit de la mettre en pratique dès maintenant ou d'adopter toutes dispositions transitoires qui amorcent le dispositif final de représentation strictement proportionnelle.

Le terme "éligibles" signifie que pour être candidat aux instances dirigeantes, il faut être au minimum dans sa troisième année d'adhésion à la FFS.

L'article 18 est facultatif. Dans le cas où vous ne le retenez pas, il faudra modifier la numérotation des articles suivants

L'article 22 précise enfin que toute modification des statuts ou du RI devra être transmise dès son adoption au siège fédéral et ne sera applicable qu'après approbation par le CD FFS.

Enfin dans le règlement intérieur nous avons assoupli la procédure d'appel à candidature en réduisant la durée à un mois minimum au lieu de trois (article 9).

Toutes les structures déconcentrées de la FFS doivent avoir adopté ces nouveaux statuts et RI avant le 31 mars 2005.

Dans le cas contraire, c'est l'agrément de la FFS qui pourrait être remis en cause.

Je compte donc sur ton sens fédéral et ta diligence pour faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

N'oublie surtout pas de nous retourner un exemplaire signé par le Président et le secrétaire des statuts et du RI, dès leur adoption et de faire les déclarations indispensables à la préfecture.

Je reste, bien sûr à ta disposition pour tout conseil ou toute explication que tu solliciterais

Cordialement
Jean-Pierre Holvoet

REUNION DU CONSEIL INTERFEDERAL DES SPORTS NAUTIQUES (CISN)

Au CNOSE le 16 septembre 2004

13 personnes présentes :

FFS, FFME, FFCK, FFESSM, FFAviron, FFSki nautique, FFMotonautisme, FFChar à voile, CNOSE ...

1. **Projet de loi sur l'eau**

Ce projet du MEDD doit être présenté au Parlement avant la fin de l'année. Les discussions portent sur les amendements présentés par le CNOSE et la FFCK qui visent à renforcer la place des associations sportives dans la gestion de l'eau notamment en établissant des contrats d'objectifs pluriannuels avec l'ANEMA.

2. **Label et plan Qualité Nautisme**

A la demande des fédérations de sports nautiques, le CISN a confié à l'Association Française de Normalisation (AFNOR) une étude de faisabilité pour la mise en place d'un référentiel commun aux labels nautiques puis, devant les conclusions positives du rapport, la mise en place un référentiel commun aux labels nautiques.

Il portera sur les prestations destinées aux publics des loisirs et du tourisme (clients), il sera transversal aux structures (associatives ou privées), il constituera un outil au service des fédérations, il ne concernera qu'une partie des structures fédérales à la fois demandeuses du label et répondant aux critères.

Mathias Marchand du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) vient nous informer de l'avancement des points suivants :

3. **Contrat de Qualification Professionnelle (CQP)**

Le système d'homologation des diplômes fédéraux par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative sera prochainement caduc. Les fédérations sportives n'auront plus, à terme, la possibilité de délivrer des diplômes fédéraux permettant d'encadrer contre rémunération.

La loi du 1er août 2003 fixe néanmoins une période transitoire de 3 ans à compter du 27 août 2004 pendant laquelle les dispositions issues de la loi Bredin relatives au régime d'homologation des brevets fédéraux continuent de s'appliquer. Elle indique également que les titulaires de brevets fédéraux homologués conserveront le droit d'exercer contre rémunération malgré l'application de la nouvelle réglementation.

Pour répondre à cette nouvelle situation, les partenaires sociaux ont conclu un accord national professionnel le 6 mars 2003 relatif à la mise en place de CQP.

Heureusement, les activités pratiquées par la FFS ne sont pas concernées par cette nouvelle qualification.

4. **Convention collective nationale du sport**

Les négociations devraient aboutir en novembre ou décembre 2004.

Ces 5 chapitres ont déjà fait l'objet d'un accord :

Chapitre 1 - Champ d'application

Chapitre 2 - Paritarisme

Chapitre 3 - Liberté d'opinion- Droit syndical - Représentation des salariés

Chapitre 4 - Le contrat de travail

Chapitre 5 - le temps de travail

La négociation porte maintenant sur :

Chapitre 6 - Principes généraux de prévention en matière d'hygiène, sécurité, santé et conditions de travail

Chapitre 7 - Congés payés / Chapitre 8 - Formation

Chapitre 9 - Classification et rémunérations

Chapitre 10 - La Prévoyance / Chapitre 11 - L'épargne

Chapitre 12 - Le sport professionnel

Chapitre 13 - Pluralité d'employeur et pluriactivité

Le CoSMoS envisage l'édition d'un guide de l'employeur et la formation de relais locaux (CROS et CDOS) pour faciliter l'application de cette convention collective.

Delphine Molas

LE 14^E CONGRES SPELEOLOGIQUE INTERNATIONAL, ATHENES 2005, SE RAPPROCHE ! SOYONS-Y NOMBREUX ET ACTIFS !

Par Claude Mouret

L'organisation du congrès avance bien. J'ai participé à l'élaboration de la seconde circulaire lors de la réunion de septembre 2004 du Bureau de l'UIS et donc pu obtenir de nouvelles informations, que je vous livre ici.

Dates du congrès

Elles sont confirmées : du 21 août (cérémonie d'ouverture) au 28 août. Les excursions pré-congrès auront lieu du 10 au 20 août et celles post-congrès du 29 août au 7 septembre.

NB : Au moment de la rédaction de cette note, le Bureau de l'UIS vient de demander la fermeture –de façon très provisoire, pour mise à jour- du site web du congrès.

Dates de paiement (à vérifier sur le site web du congrès régulièrement et au moment du paiement)

Jusqu'au 31 janvier 2005 : 160 Euros (prix plein), 100 (étudiants ou plein sans les actes et sans le repas de banquet) 100 (accompagnateurs, pas d'actes), 80 (accompagnateurs, ni actes ni banquet) (chiffres annoncés par l'UIS juste avant la rédaction de cette note).

Du 1^{er} février au 30 mai : 220, 160, 160, 130, respectivement.

Après le 30 mai : 250, 200, 200, 150.

Paiement (conditions à vérifier au moment du paiement)

1. Par transfert bancaire : Au nom du Comité d'organisation à : PIRAEUS BANK S.A. SWIFT – BIC CODE PIRBGRAA – Nom du compte : "Organizing Committee 14th ICS" ; IBAN GR820172 0510 0050 5102 0630 738 –c/o Hellenic Speleological Society

En plus, envoyer une photocopie du document de transfert par la Poste ou par fax au 00 30 210 3643476 au Trésorier : The Treasurer – 14th ICS Organizing Committee –c/o Hellenic Speleological Society 32 Sina Street, Athens GR 10672 – GREECE

2. Par carte bancaire : Se référer aux instructions sur le site Web.

3. Chèques personnels : NON ACCEPTES

Dates limites

Proposition de symposium ou de session spéciale : 31 décembre 2004

Soumission des résumés de communications : 30 novembre

Demande de stands, expositions, salles de vente : 31 décembre

Envoi des communications complètes : 31 janvier 2005

Déclaration de présentation de films, photos, festival multimédia : 28 février

Pré-inscription pour les excursions : 31 mars

Communications

Les communications, en anglais, grec, français, allemand, italien, russe ou espagnol, pourront porter sur tout sujet lié à la spéléologie. Elles seront publiées sur papier et sur support électronique.

Les adresses d'envoi seront disponibles sur le site Web du congrès et une soumission électronique pourra y être faite.

Logement

Hôtel et camping. L'information sera fournie sur le site Web.

Excursions

J'ai demandé à ce que les excursions pré-congrès soient plus étoffées que les autres, en raison de la rentrée scolaire dans un certain nombre de pays. Il y aura des excursions sportives, archéologiques en grottes, dans les classiques de Grèce, etc. La liste n'est pas définitivement arrêtée. Il y aura aussi des visites dans les pays voisins : Roumanie, Bulgarie, Italie, Macédoine ?

Les prix ne sont pas encore arrêtés.

Autres

Tous les aspects pratiques (inscriptions, logement, transports, etc.) seront affichés sur le site Web du congrès :

Site web : <http://www.14ics-athens2005.gr>

Contact e-mail : info@14ics_athens2005.gr

Adresse postale :

Secretariat, Organizing Committee of the 14th UIS International Congress of Speleology c/o Hellenic Speleological Society, 32 Sina Street, ATHENS, 106 72 GREECE

Les inscriptions seront possibles directement sur le site, mais aussi par la poste, par fax ou par e-mail. Une inscription dès que possible est recommandée, car les prix augmentent avec le temps.

Candidatures aux commissions de l'UIS

Comme lors de chaque congrès spéléologique international, les présidents de commissions seront reconduits ou changés, en fonction dans la plupart des cas des propositions des commissions elles-mêmes. Les candidatures se posent pendant le congrès (voici pour information, en encadré, la liste actuelle des commissions et groupes de travail ; bien sûr, la langue de travail est avant tout l'anglais). Il est possible d'assister aux réunions de ces commissions au cours du congrès.

Département de la Protection et de l'aménagement des grottes
Commission de Protection et d'aménagement des grottes et du Tourisme dans les grottes et régions karstiques
Département de la recherche scientifique
Commission de physico-chimie et d'hydrogéologie du karst
Commission du paléokarst et de la spéléochronologie
Commission des grottes glaciaires et du karst des régions polaires
Commission des grottes volcaniques
Commission de l'hydrogéologie et de la spéléogénèse
Commission de la minéralogie des grottes

- Groupe de travail : Protection et conservation des spéléothèmes
- Groupe de travail : Bibliographie
- Groupe de travail : Genèse des minéraux
- Conservatoire des spéléothèmes et bibliothèque

Commission du pseudokarst
Commission de l'archéologie et paléontologie en grotte
Commission des cavités artificielles
Commission permanente de spéléothérapie
Groupe de travail sur le karst hydrothermal
Département de la Documentation
Commission de bibliographie
Commission des grandes cavités
Commission de l'atlas des régions karstiques
Commission d'histoire de la spéléologie
Commission d'informatique

- Groupe de travail sur les symboles topographiques pour les formations karstiques de surface
- Groupe de travail sur le dictionnaire de spéléologie
- Groupe de travail sur les formats d'échange de l'information spéléologique
- Calendrier spéléologique
- Internet

Département de l'exploration
Commission des secours
Commission du matériel et des techniques
Commission de plongée en grotte
Département de l'éducation et de l'instruction
Commission de l'éducation spéléologique
Commission des statuts

Il y a aussi un projet de création d'une commission de biospéologie.

Site web de l'UIS

Il est toujours en lien direct depuis le site FFS, depuis que j'ai fait créer le lien, il y a déjà du temps. Vous y trouverez nombre d'informations intéressantes, en anglais.

Pour conclure

Nous nous devons d'être très présents à Athènes. La richesse et la variété de nos résultats est largement propre à alimenter de nombreux articles. Aussi, ne les gardons pas pour nous, publions-les ! Montrons les ! La Fédération enverra une délégation officielle au Congrès. A vos claviers et à vos appareils !

En restant à votre écoute,

Claude Mouret - Délégué UIS

LETTRÉ AUX PRÉSIDENTS DE RÉGION,

Le 17 novembre 2004

Vous allez vous réunir les 27 et 28 novembre à Lisle-en-Rigault (Meuse) pour discuter de divers dossiers intéressant la fédération.

J'ai beaucoup hésité à me joindre, au moins en partie à votre réunion. Finalement, j'ai décidé de ne pas y participer pour deux raisons :

- la moins importante, mais pourquoi ne pas le dire, est de continuer une pratique spéléologique de terrain,
- la plus importante est la conception que j'ai exprimée à plusieurs occasions depuis quatre années, concernant cette réunion des présidents de région.

Dès 2000, j'avais décidé en tant que secrétaire général, avec l'accord du Bureau de l'époque, de publier le compte rendu de la réunion des présidents de région dans le Descendeur « nouvelle formule », au même titre que les compte-rendus du Bureau et du Comité Directeur.

Cette décision indiquait la volonté du Bureau de faire de la réunion des présidents de région un moment important permettant d'une part de faire émerger des idées provenant des régions, d'autre part de prendre en charge des dossiers qui intéressent spécialement les régions.

Pour rédiger ce message, j'ai relu les quatre derniers comptes rendus de vos réunions. Et je constate avec plaisir l'évolution très positive de celles-ci et des compte-rendus correspondants.

- En 2000 (Descendeur n°17), le compte-rendu tient sur deux pages (qui plus est, en gros caractères). Outre l'affirmation importante du rôle des présidents de région et de la réunion correspondante, la plupart des points concernent de simples informations. Les avis des présidents de région concernent uniquement le FAAL (défense très claire de ce mode de subventionnement qui a été conservé suite à cet avis) et, dans une moindre mesure, le soutien à l'organisation d'une « journée de la spéléo ».
- En 2001 (Descendeur n°18) le compte-rendu s'étoffe nettement (3 à 4 pages, ce qui restera la « norme » les deux années suivantes). Mais une page et demie est consacrée à des nouvelles fédérales déjà publiées dans des compte-rendus de comité directeur et la majeure partie du reste du compte-rendu est consacrée à une présentation des divers CSR. Ce tour de table montre probablement qu'il existait un « déficit de connaissance » des régions entre elles et a certainement participé à la structuration de cette réunion. Mais force est de constater que ce compte rendu présente peu de suggestions et les deux seules qui apparaissent n'ont pas été suivies d'effet : définition du lieu des prochains congrès (paragraphe 4-11.2.1) et proposition de création d'une feuille de liaison semestrielle au niveau des présidents de région (paragraphe 4-11.3.11)
- En 2002 (Descendeur n°19) une grande partie du compte-rendu reste consacrée à des points d'information. La lecture du compte-rendu semble montrer davantage un flux d'idées du président de la Fédération vers les présidents de région que l'inverse. Seuls deux points semblent avoir fait l'objet d'un débat de fond : le rôle des régions dans la fédération (et ce dossier est toujours ouvert à l'heure actuelle) et la mise à jour des statuts (et sur ce point, j'estime personnellement que les présidents de région ont parfaitement joué leur rôle).
- Enfin en 2003 (Descendeur n°20), le nombre de points traités augmente (11 points sans compter les sous-points). Il reste certes un certain nombre de points d'information mais, une nouvelle fois, un travail positif a été mené sur les statuts et surtout un début de phrase apparaît à plusieurs reprises : « Les présidents de région souhaitent que... » (paragraphe 5, 8, 9 et 11). Voilà donc des avis et des analyses qui « remontent » des régions vers le CD et le Bureau. Et pourtant, à la lecture de ce compte rendu, je me rends compte, avec un peu de consternation, d'une part que je « découvre » ce compte rendu (ce qui veut dire que je ne l'avais lu qu'en diagonale), d'autre part (et c'est une conséquence du point précédent) que ni le Bureau fédéral ni le Comité Directeur « n'ont complètement joué le jeu » : vos souhaits n'ont pas été suffisamment entendus, ni surtout discutés au sein du Comité Directeur. Une partie de ces souhaits se sont tout de même matérialisés. Cependant au sein du Bureau et du Comité Directeur, nous n'avons pas encore statué sur certaines de vos propositions, telles que :
 - modifier le système d'invitation des présidents de région aux réunions de Comité Directeur,
 - transmettre aux présidents de région les informations circulant au sein du Comité Directeur, (je me charge d'ouvrir les discussions sur ces deux sujets au sein du CD)...

Il nous reste donc du travail pour donner sa véritable place à cette réunion de présidents de régions.

Au-delà de ce constat et de cette analyse, envisageons l'avenir : cette année, vous allez probablement consacrer une part importante de votre réunion à essayer de définir les Assises de la Spéléologie. Ces Assises, dont nous parlons depuis quatre ans, devraient se concrétiser en 2005 et un des buts est de définir notre fonctionnement futur en ce qui concerne nos divers niveaux de structures (national, régional, départemental et club). C'est forcément un sujet qui vous intéressera particulièrement.

Par ailleurs, je vous propose de prendre en charge un nombre raisonnable de dossiers :

- le traitement des dossiers locaux : la gestion, au niveau national, de la fédération devient, année après année, de plus en plus complexe. Le Bureau et le Comité Directeur ont et auront de moins en moins de temps pour s'occuper de dossiers (ou de conflits) locaux.
- Ces dossiers devront donc être traités, selon les cas, au niveau des CDS et ou des CSR, selon les procédures définies par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur n'interviendra qu'au vu d'un dossier étayé avec avis officiel du CDS et du CSR concernés.

- la collecte des informations publiées dans le chapitre V du Descendeur :
 - la liste des publications spéléologiques éditées dans l'année
 - la liste des activités de pratique et surtout des activités de promotion de la spéléologie
 - la liste des premières et topographies réalisées.
 - la liste des médailles Jeunesse et sports décernées dans l'année

Ces diverses informations doivent vous servir à montrer le dynamisme de votre région de la même manière qu'au niveau national nous nous en servons pour montrer le dynamisme de la fédération et de la communauté spéléologique.

- le choix du lieu de notre rassemblement ou congrès national. Ce sont forcément les présidents de région qui, de par leur proximité de terrain, connaissent le mieux les possibilités et les équipes en mesure d'organiser de tels rassemblements.
- le maintien à jour des coordonnées de votre CSR sur le site fédéral... et la vérification des coordonnées des CDS.

Je vous laisse discuter et décider si vous acceptez ou non ces quelques missions.

Je termine ce message en vous rappelant que la réunion de présidents n'a pas de pouvoir de décision national. Cette évidence vous permet de prendre du recul par rapport à certains dossiers. Vous pouvez choisir de ne pas traiter telle ou telle question et je me permets de vous conseiller de garder un nombre de points raisonnable dans votre ordre du jour.

La mise au point de votre ordre du jour me semble donc une étape particulièrement importante de votre réunion et je souhaite que vous me le communiquiez, ce qui me permettra éventuellement de vous donner mon avis sur tel ou tel point.

Des outils informatiques ont été créés pour faciliter vos discussions par mail tout au long de l'année. Une liste de diffusion incluant l'ensemble des adresses des CSR a été créée (csr@ffspeleo.fr). Une autre liste de discussion devrait concerner l'ensemble des CDS (cds@ffspeleo.fr). Vous pouvez d'ailleurs utiliser les espaces réservés du site fédéral et/ou votre liste de diffusion pour partager entre vous le projet de compte-rendu et émettre vos observations. Pour cela n'hésitez pas à vous adresser au GTIF (GTIF@ffspeleo.fr).

Je profite également de cette lettre pour vous rappeler l'importance d'avoir adopté les statuts et règlements intérieur types avant le 31 mars 2005. Vous avez également un rôle essentiel pour que les CDS de votre région se mettent également en conformité.

Je vous souhaite une excellente réunion et je reste à votre disposition pour vous donner toutes informations que vous jugerez utiles.

Enfin, ayez conscience que votre compte-rendu sera d'autant plus facilement pris en compte qu'il ne tardera pas trop... Je vous propose que sa diffusion soit assurée par intégration dans la Lettre de l'élu.

Spéléologiquement,
Bernard Lips
Président de la fédération

Tous à Narbonne les 14, 15 et 16 mai 2005

26^{ème} Congrès de la Fédération Française de Spéléologie

Assemblée Générale, réunions des commissions
Films, expositions, conférences, démonstrations

« **Les cavités sensibles** »

Ce qui est remarquable se doit d'être répertorié, protégé, montré.

De nombreuses cavités équipées et des canyons à découvrir